

METAL

I

N

F

O

TOUJOURS PLUS, ET ENCORE PLUS !

Une ancienne pub me revient incessamment en tête ces derniers temps, dont le slogan rimait à « plus, plus, plus ».

Les prix ne cessent d'augmenter, les syndicats manifestent en rue pour gagner plus et la pénurie des matières premières se traduit par une volatilité extrême sur les marchés. Mais quid des indépendants qui ne cessent de subir les conséquences de cette situation ?

De nombreux entrepreneurs sont à bout de souffle. En tant que fournisseurs d'entreprises de grande ou de moyenne taille, ils se trouvent souvent entre le marteau et l'enclume. Les matières premières faisant défaut, ils n'arrivent plus à livrer les produits et services à leurs clients. Ceci représente un facteur de stress supplémentaire.

Soyons préparés à ce qui nous attend. Selon les prévisions, les salaires des commissions paritaires 111 et 209 augmenteront de 8,14% au 1er juillet 2022. Les salaires de la Commission paritaire 149.04 pour le commerce du métal ont déjà été indexés en février 2022, mais tout semble indiquer que la prochaine indexation en février 2023 sera encore de 6,74%.

Nous ne saurions trop insister sur le fait que vous devrez répercuter cette forte augmentation du prix de revient sur vos clients !

De nombreux défis nous attendent. D'où notre appel : entrepreneurs, unissez-vous ! Vous recevrez bientôt une invitation dans votre boîte aux lettres (numérique). Ne la ratez pas !



Johan Van Bosch
Défenseur des intérêts
du secteur du métal
E-mail: johan@vlamef.be

CONTENU

• Préface	1
• Journée du Métal – Namur	2
• Inauguration journée du métal	3
• Vers une association dans le secteur du métal ?	6
• Score With Steel	7
• Transition énergétique	8
• Entrepreneurs métallurgistes, unissez-vous	8
• L'avenir de notre industrie est prometteur	9
• Enquête	10
• Allemagne: premiers effets de la guerre	11
• Cyberattaque	12
• La neutralité carbone	13
• Appels mystères	14
• Commission paritaire et écochèques	14
• Score With Steel	16



JOURNÉE DU MÉTAL - NAMUR

LA PREMIÈRE ÉDITION DU SALON DU MÉTAL EN WALLONIE EST UNE RÉUSSITE

Pour les organisateurs, la première édition de la 'Journée du métal', qui s'est tenue à Namur début juin, a été une réussite. Ce salon professionnel d'une journée, qui s'adresse au secteur wallon du métal, a attiré 71 exposants et 715 visiteurs.

Le jeudi 2 juin, la première édition de la 'Journée du métal' a été ouverte lors d'une cérémonie officielle par le ministre Clarinval, qui compte parmi ses compétences les classes moyennes, les indépendants et les PME. Dans son allocution, il appelle le secteur wallon du métal à entamer une association sectorielle. Vous trouverez l'allocution du ministre ci-après.

En organisant cette 'Journée du métal', l'organisation Easyfairs, qui a collaboré pour ce salon avec l'Institut belge de la soudure (IBS), se mettait au service du secteur wallon du métal. Les

organisateurs se sont félicités de la présence de 715 visiteurs et de 71 exposants. Les visiteurs étaient issus de toutes les provinces : 28 % venaient de Liège, 17 % de Namur, 17 % de Charleroi, 10 % du Hainaut, 10 % du Brabant wallon et 13 % de Bruxelles. Parmi les visiteurs, 5 % venaient aussi de Flandre et des sociétés flamandes étaient représentées parmi les exposants.

La prochaine édition de la Journée du métal est prévue pour le jeudi 6 juin 2024, à nouveau à Namur expo.



JOURNEE DU METAL

2 JUIN 2022 - NAMUR EXPO

INAUGURATION

Discours du Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique 1er octobre 2020, David Clarinval

Bonjour à tous,

C'est un réel plaisir pour moi d'être parmi vous, ce matin pour le lancement de la 1ère journée du métal en Wallonie. Je remercie ses organisateurs de m'avoir convié car en qualité de Ministre fédéral des Indépendants et PME, je suis très intéressé de venir à la rencontre des exposants et des visiteurs actifs dans ce secteur.

En tant qu'ancien gérant d'une entreprise de construction métallique, je me réjouis de voir le bon aboutissement de cette journée entièrement dédiée aux professionnels du secteur ! Un tel événement manquait dans le paysage wallon. La preuve en est, il semble que cette première édition soit déjà un succès et qu'elle rencontre un public qui a soif d'information, d'échange et de rencontres.

Je saisi l'occasion de saluer Easyfairs et son CEO Monsieur Van Roy ainsi que toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette initiative. Une telle journée devait certainement être organisée au vu de l'importance du secteur du métal qui compte en Wallonie plus de 4000 PME actives. Il est toujours intéressant pour un secteur d'activité de s'organiser et de se structurer car ce sont de ces rencontres et échanges que peuvent naître de bonnes collaborations, des idées innovantes ou



David Clarinval, Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

tout simplement de bonnes pratiques. Cette organisation est d'autant plus pertinente quand les temps sont plus difficiles.

Je ne vous étonnerai pas en évoquant ici, avec vous, le contexte économique actuel. En deux ans seulement, nous avons connu une pandémie mondiale, des inondations dramatiques et désormais, nous sommes confrontés à une guerre sur le sol européen. Ces crises successives ont évidemment d'importantes répercussions sur les opérations internationales et sur les prix. L'enchaînement de ces crises a pour effet de renforcer les tensions sur les prix et la disponibilité des matériaux.

Les dernières prévisions indiquent que l'inflation devrait dépasser les 7 % en 2022 et les prévisions de croissance du PIB belge sont déjà revues à la baisse. Une inflation élevée érode le pouvoir d'achat des ménages et met sous pression la liquidité des entreprises. Et pour nos entreprises, les prix élevés impliquent une hausse des coûts salariaux par le biais des mécanismes d'indexation. A cette hausse des coûts salariaux, s'ajoute celle des prix énergétiques. En mars, la Russie lance son attaque militaire contre l'Ukraine. Même si la Belgique a relativement peu d'échanges commerciaux avec la Russie et l'Ukraine, le conflit a d'importantes conséquences.

La Belgique est aussi exposée indirectement, via ses partenaires commerciaux plus étroitement liés à ces pays. Tant les ménages que les entreprises sont touchés. La dernière enquête menée au sein de votre secteur par VLAMEF confirme cet impact. 90% des entreprises métallurgiques ont des problèmes d'approvisionnement et moins de la moitié des entreprises sont en mesure de répercuter les hausses de prix. "La liquidité des entreprises métallurgiques est sous pression, tout comme la capacité de continuer à produire" a déclaré Monsieur Johan Van Bosch, secrétaire de la fédération.

Les augmentations de prix ont également un effet sur la gestion des stocks. Plus d'un tiers des entreprises métallurgiques déclarent détenir "plus" ou "considérablement" plus de stocks qu'avant le corona, lorsque la hausse des prix a commencé. En revanche, 18% des répondants indiquent qu'ils conservent moins de stock pour des motifs de gestion de trésorerie. Les résultats de cette enquête font également état de la pénurie de personnel. 65% des personnes interrogées déclarent avoir des postes vacants. En tant que Ministre des Indépendants et PME, j'ai à cœur de défendre au mieux les intérêts de nos entreprises. Pour les entreprises, la situation actuelle entraîne une augmentation importante des coûts de production et une baisse de chiffre d'affaires. Certaines entreprises sont contraintes d'arrêter, totalement ou partiellement, leur production car elle n'est simplement plus rentable.

Les secteurs les plus énergivores sont naturellement les plus impactés. Face à la flambée des prix de l'énergie, le gouvernement fédéral a déjà pris des mesures pour plus de 2,4 milliards. Le gouvernement a notamment décidé :

- d'une baisse de la TVA sur l'électricité et le gaz jusqu'au 30 septembre 2022 ;
- d'une baisse des accises sur le diesel et l'essence de 17,5 cents/litre ;
- d'une réduction automatique unique sur la facture de 200 euros par domicile pour tous les ménages qui se chauffent au mazout/propane/butane ;
- de la prolongation du tarif social élargi jusqu'au 30 septembre.

Pour nos entreprises, le système de chômage temporaire pour cause de force majeure due à la guerre est en vigueur jusqu'au 30 juin.

Début avril, le gouvernement a, à mon initiative, décidé d'introduire un droit passerelle de crise « Ukraine ». Ce dispositif permettra de venir en aide aux indépendants directement touchés par la guerre et les éventuelles sanctions économiques.

Le gouvernement a aussi demandé à la Banque nationale d'analyser l'impact de la situation ukrainienne sur les différents secteurs de manière approfondie. Il évaluera ensuite les mesures de soutien à envisager. Nous attendons encore ce rapport.

Au-delà des mesures prises pour le pouvoir d'achat de nos citoyens, il est de notre responsabilité de soutenir adéquatement les indépendants et les PME du pays car vous êtes le moteur de notre économie.

Sous mon mandat, j'ai agi considérablement pour renforcer le statut social du travailleur indépendant tant au début, pendant, qu'en fin d'activité. Je les cite ici simplement :

- Soutien aux primo starters - ils auront une réduction des cotisations sociales de 100 euros pour leur premier trimestre d'activité ;
- Amélioration du statut des étudiants entrepreneurs ;
- Libéralisation du calcul des cotisations sociales : les seuils fixes de réduction des cotisations sociales provisoires ont été supprimés ;
- Droit passerelle - d'un mécanisme peu utilisé jusqu'alors, le droit passerelle est passé à une mesure phare pour soutenir nos indépendants en difficulté. Au fil des mois, il a été constamment adapté afin de correspondre le mieux possible aux besoins de nos indépendants.
- Pour les parents : hausse de l'allocation de maternité et de paternité, et allongement de la durée du congé de paternité

Enfin, l'indépendant doit pouvoir partir à la pension sereinement :

- Amélioration de l'accès à la pension minimum pour les conjoints aidants
- Suppression du coefficient de correction, la mesure conduit à harmoniser le calcul de la pension proportionnelle des travailleurs indépendants et des travailleurs salariés
- Augmentation de la pension minimum, elle sera relevée progressivement jusqu'en 2024.

En tant que ministre des PME, je veille à ce que l'action du gouvernement fédéral réserve une attention particulière aux petites et moyennes entreprises en tant qu'acteurs déterminants de notre tissu économique. Cela passe notamment par un climat favorable à l'entrepreneuriat et l'investissement. Il faut dans ce cadre développer les synergies entre le public et le privé : le public doit travailler main dans la main avec le privé, en particulier nos PME, afin de se renforcer mutuellement. Il faut aussi que le gouvernement continue à prendre des mesures pour booster les investissements et la croissance.

Dans cette optique, j'ai élaboré un Plan d'action visant à stimuler l'accès des PME aux marchés publics avec le Premier ministre et la Ministre De Sutter. L'objectif est d'instaurer entre les pouvoirs adjudicateurs et les PME une plus grande transparence, une plus grande souplesse, une meilleure connaissance des règles et des bonnes pratiques, mais aussi d'instaurer une plus grande confiance entre ces potentiels partenaires.

Pour booster les investissements et stimuler la croissance, le gouvernement fédéral va renforcer et prolonger la déduction pour investissement pour les PME. L'accent sera mis sur les investissements digitaux et éco-positifs afin que nos PME puissent participer pleinement aux transitions digitale et environnementale de la Belgique et en assurer le succès. Les discussions sur cette réforme doivent se tenir prochainement.



Le tax shelter PME a été renforcé. Les plafonds d'investissement par starter et par entreprise en croissance ont été doublés.

A côté de ces mesures structurelles, le contexte économique actuel justifie que de nouvelles mesures de soutien aux entreprises soient prises. Croyez bien que je travaillerai en ce sens dans le cadre des négociations à venir.

Enfin, pour conclure, il m'importe de souligner qu'en tant qu'entrepreneurs, que PME, vous avez un rôle à jouer dans cette dynamique. Vous pouvez mieux faire entendre

vos voix et faire valoir, vos intérêts ainsi que votre apport à la société belge si vous vous structurez, si vous vous unissez, d'abord pour mieux vous connaître et ensuite pour mieux vous faire entendre. Les fédérations professionnelles sectorielles peuvent même, à certaines conditions, être reconnues en vue de représenter leurs membres au sein des organes d'avis qui conseillent les autorités publiques et les Gouvernements du pays.

En temps de crise, c'est essentiel, j'ai pu le constater dans le cadre de la crise du Covid-19. Je le constate également dans le contexte actuel.

Je profite donc de cette tribune pour

souligner l'intérêt qu'auraient les entreprises wallonnes actives dans le secteur du métal à s'associer, à se fédérer.

Pourquoi pas à terme envisager une représentation tant au niveau des instances wallonnes que fédérales ? Ceci sur l'exemple de la Vlaamse Metaalfederatie voor de KMO (VLAMEF) qui est notamment reconnue comme organisation professionnelle au niveau du Conseil supérieur des indépendants et PME. Au vu du nombre d'entreprises actives dans le secteur au niveau wallon, je ne doute pas de la faisabilité d'une telle initiative.

Je vous souhaite à tous une excellente journée.

VERS UNE ASSOCIATION DANS LE SECTEUR DU MÉTAL ?

Dans quel but un entrepreneur adhère à une association ? Quels sont les avantages de s'affilier à l'association de son activité ? Cet article répond pour vous à toutes vos questions.

Qu'est-ce qu'une association ?

Une association est une entité regroupant plusieurs personnes morales. Dans une association, il y a un objectif commun. Cela peut être un objet culturel, éducatif, social, environnemental, sportif, etc. L'adhésion à une association n'est pas obligatoire. Elle peut également mettre fin à sa qualité de membre lorsque cette dernière ne répond plus à ses attentes. Il faut aussi savoir qu'une telle institution a la possibilité d'être reconnue d'utilité publique, comme par exemple le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME.

Comment s'organise une association ?

Une association comprend également trois organes : l'assemblée générale, un conseil d'administration (organe d'administration) et un secrétariat. En adhérant à une association, vous avez donc l'opportunité de participer non seulement à la vie d'entrepreneuriat, mais aussi au bon fonctionnement de l'association.

• L'assemblée générale

L'assistance de l'AG se compose de ses membres.

• Le conseil d'administration (organe d'administration)

C'est le conseil d'administration (organe d'administration) qui prend en charge la gestion courante de l'association. Les administrateurs sont désignés suivant les modalités fixées par les statuts. La durée de leur mandat, les conditions de révocation et les pouvoirs des administrateurs sont également stipulés par les dispositions statutaires. Il y a également un président, un trésorier et un secrétaire général.

• Le secrétariat

Le secrétariat est composé du secrétaire général, qui surveille les objectifs du conseil, informe les membres, défend les intérêts auprès de diverses instances et exécute les activités.

Les fonctions de l'association

Une association poursuit un but désintéressé : fédérer, étudier, promouvoir, représenter, défendre, développer et promouvoir les intérêts généraux et professionnels des entreprises dans le secteur du métal et des secteurs connexes dans les sphères wallonne, fédérale et internationale. Ceci sur le plan économique, social, juridique, technique, moral et social.

Les activités concrètes de l'association visant à réaliser ses objectifs consistent, entre autres, à :

- donner des conseils sur les plans économique, administratif et socio-économique de l'entreprise ;
- organiser la formation continue et le développement professionnel ;
- informer sur l'évolution du secteur professionnel ;
- négocier et agir auprès des services de l'Etat et autres institutions publiques ou privées, et mener des actions à caractère syndical pour promouvoir les intérêts de la filière du métal ;
- assurer une liaison permanente entre les membres ;

Les avantages de l'affiliation

L'affiliation d'une association représente un avantage certain : s'affilier à une entité œuvrant pour une cause commune. Les avantages sont en effet nombreux. L'affiliation à la structure permet de :

- **Être représenté à l'échelle wallonne, nationale et européenne,**

- **Augmenter la chance de faire des**

rencontres et d'échanger à l'occasion d'événements ouverts à tous

- **Helpdesk:** lois, réglementations et prescriptions... Notre secteur en est submergé. Des informations correctes et des conseils fiables sont à la base de chaque bonne décision. Ceci est également le cas pour votre entreprise. Toute question est analysée afin de vous apporter la solution ou de vous référer aux services qui peuvent vous aider. Nous accueillons avec plaisir vos questions syndicales, liées au personnel, techniques, ou encore de nature juridique, sociale ou économique, en un mot, tous les sujets concernant vos activités professionnelles.

- **Informations spécifiques**

au secteur: un environnement en constante évolution implique des adaptations continues.

La communication et les newsletters sont indispensables.

- **Avoir accès à une formation adaptée à votre association**

Comment s'affilier ?

Avant d'adhérer à une association, vous devez en repérer une qui partage le même objet que votre association. Cela fait, vous pouvez la contacter. Cette prise de contact vous permettra d'en apprendre plus sur les objectifs, les missions, les avantages et les modalités d'adhésion.

Le secteur du métal en Wallonie compte plus de 4.000 entrepreneurs. Parmi eux, 66 % sont des indépendants sans salariés, 23 % des entrepreneurs ont entre 1 et 20 salariés, 4 % ont entre 21 et 50 salariés. La plupart sont situés dans la province de Liège, suivie de la province du Hainaut.



HP ARCHITECTURE - PHOTOS : INFOSTEEL (JVDB)



INTÉGRATION AU BÂTI GRÂCE À L'ACIER AUTO-PATINABLE ('COR TEN')

Dans le cadre du plan communal de développement rural de Hotton, la salle « L'Amitié », située à Hampteau, a profité d'une rénovation en profondeur, au point de la rendre méconnaissable. Dans cette métamorphose, l'acier a joué un rôle important, tant d'un point de vue structurel qu'en façade.

Tout comme l'ancienne, la nouvelle salle est implantée en recul de la parcelle, derrière l'église du village. Afin de réduire l'impact visuel de l'imposant volume de la nouvelle salle et de garantir une homogénéité, celui-ci a été traité en bardage de panneaux sandwich isolé de couleur noire, tant pour les façades que la toiture.

Le nouveau volume en extension sur deux niveaux est traité en toiture en pente à un versant. Il accueille le visiteur grâce à un généreux porte-à-faux et joue le rôle de volume d'appel depuis la rue, vu son recul en arrière de parcelle. Ce volume est traité en bardage de cassettes d'auto-patinable ('corten'), marquant clairement l'intervention, tout en s'intégrant dans l'environnement bâti rural et le paysage en arrière-plan.



UNE ÉTUDE QUANTIFIE LES BESOINS EUROPÉENS DE MÉTAUX POUR PERMETTRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'électrification du parc automobile est l'une des mesures qui doit mener à la neutralité climatique au niveau européen. Cette mesure, comme tant d'autres, poussera la demande de certains matériaux vers des sommets inégalés.

Le rapport *Metals voor Clean Energie* (les métaux pour une énergie propre) de la KU Leuven met en garde contre une concurrence effrénée sur les métaux qui doivent permettre la transition des combustibles fossiles vers les combustibles propres. L'enquête, commanditée par les États-Unis, quantifie la demande de ces métaux. Les chercheurs estiment ainsi que d'ici 2050, la demande de lithium sera multipliée par 35 par rapport à aujourd'hui. Il faudra deux fois plus de nickel et 3,3 fois plus de cobalt pour mettre en œuvre la transition énergétique. La demande de cuivre (35 %), de zinc (15 %) et de métaux rares, tels que le néodyme, le dysprosium et le praséodyme, sera, elle aussi, en hausse. D'après cette étude menée en Europe, la pénurie de ces matériaux pourrait en-



traîner une diminution de la production aux alentours de 2030. La demande de métaux primaires atteindra son pic vers 2040. Ensuite, les matériaux recyclés peuvent jouer un rôle plus important. D'ici 2050, les métaux recyclés des types susmentionnés peuvent couvrir 75 % de la demande. Cela nécessite toutefois des investissements soutenus dans des techniques de recyclage. Les chercheurs plaident également

pour des investissements dans des mines propres et dans la transformation. Les chercheurs estiment que pour faire face à la menace de pénurie qui se profile à l'horizon 2030, un changement de mentalité s'impose. « L'Europe doit prendre des décisions rapides sur la façon d'éviter ces pénuries. En l'absence de stratégie décisive, elle risque de retomber dans sa dépendance envers des fournisseurs non durables. »

ENTREPRENEURS MÉTALLURGISTES, UNI

Le secteur du métal est confronté à des défis immenses, surtout au niveau des petites et moyennes entreprises. Il est important de conférer à ces entrepreneurs une sécurité juridique.

Le ministre David Clarinval est lui aussi convaincu de l'importance d'une organisation sectorielle qui défende les intérêts des entrepreneurs. Dans les prochains mois, vous recevrez une invitation à participer à une première réunion d'information, au cours de laquelle nous expliquerons les possibilités et opportunités d'une association professionnelle. Le ministre David Clarinval a promis de participer à cette importante réunion de lancement. Nous pourrons y avoir un échange d'idées et y fixer nos objectifs pour les prochaines années.

L'AVENIR DE NOTRE INDUSTRIE EST PROMETTEUR

L'avenir de notre industrie est prometteur. La transformation numérique, qui prend forme grâce au déploiement des technologies de l'industrie 4.0, devient le moteur de l'évolution soutenue vers la durabilité, qui aura un impact direct et indirect sur la réussite des entreprises. Dans le cadre de la transition vers la durabilité, l'évolution vers une économie circulaire – une économie axée sur l'allongement de la durée de vie des produits qui seront ensuite transformés en 'nouveaux' matériaux récupérables – joue aussi un rôle majeur.

Intelligence de production

Les machines et les véhicules contiennent des capteurs qui génèrent des données relatives à leur durée de vie totale : de la conception au recyclage en passant par la production, l'utilisation et l'entretien. Grâce à la connaissance du domaine, complétée par des algorithmes IA, ces données vont permettre de dessiner des tendances axées sur l'action ou engendrer une intelligence de production. D'une part, elles aident le client à mieux utiliser et entretenir les produits et, lorsque le produit est une machine, à améliorer la qualité de la production. D'autre part, elles aident les entreprises qui fabriquent ces produits intelligents à se faire une idée de leur utilisation réelle. Cette compréhension donne naissance à une nouvelle conception du produit, dont les fonctionnalités sont améliorées et épousent les besoins

du client, notamment l'écoconception, les fonctions écoénergétiques et les produits légers. Les connaissances axées sur l'action qui se développent ainsi permettent aux entreprises d'ajouter des services à leurs produits, ce qui donne lieu à une importante création de valeur, tant pour le client que pour l'entreprise elle-même.

La transformation numérique, qui prend forme grâce au déploiement des technologies de l'industrie 4.0, devient le moteur de l'évolution soutenue vers la durabilité.

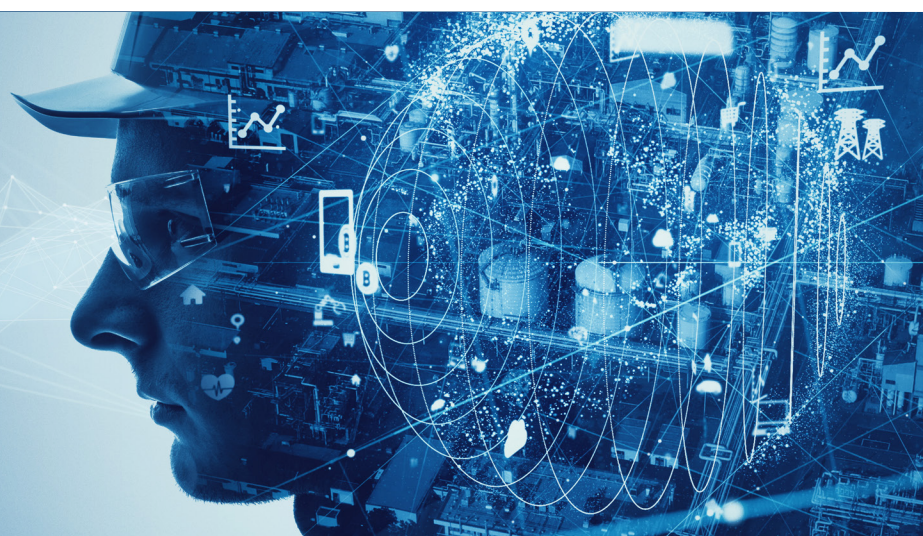
Rôle de pionnier

Nous bouclons ainsi la boucle de la conception au recyclage et à la récupération et réalisons une économie circulaire, qui recycle des matériaux et les régénère en réduisant les besoins de matières premières en pénurie. Ce

qui contribue à une économie durable, puisque les produits peuvent être utilisés plus longtemps. Le produit peut alors plus facilement entamer une seconde vie ou être amélioré grâce aux technologies les plus modernes. Les entreprises qui misent sur cet aspect font figure de pionnières et incitent leurs concurrentes à leur emboîter le pas. Elles créent donc un avantage compétitif. Pour évoluer vers une économie durable qui permette à nos entreprises de constituer un avantage compétitif, nous devons prendre de la vitesse et repenser en profondeur notre économie. Le meilleur moyen d'aller rapidement de l'avant est de mettre en place des collaborations avec tous les acteurs. Dans ce contexte, il est primordial de mettre en place une approche par écosystème, dans laquelle nous répartissons la valeur créée conjointement entre les différentes parties concernées.

SSEZ-VOUS

Des informations complémentaires vous seront fournies par courriel dans les prochains mois.



ENQUÊTE

LE SECTEUR DU MÉTAL CROULE SOUS LES EFFETS DE LA CRISE EN UKRAINE

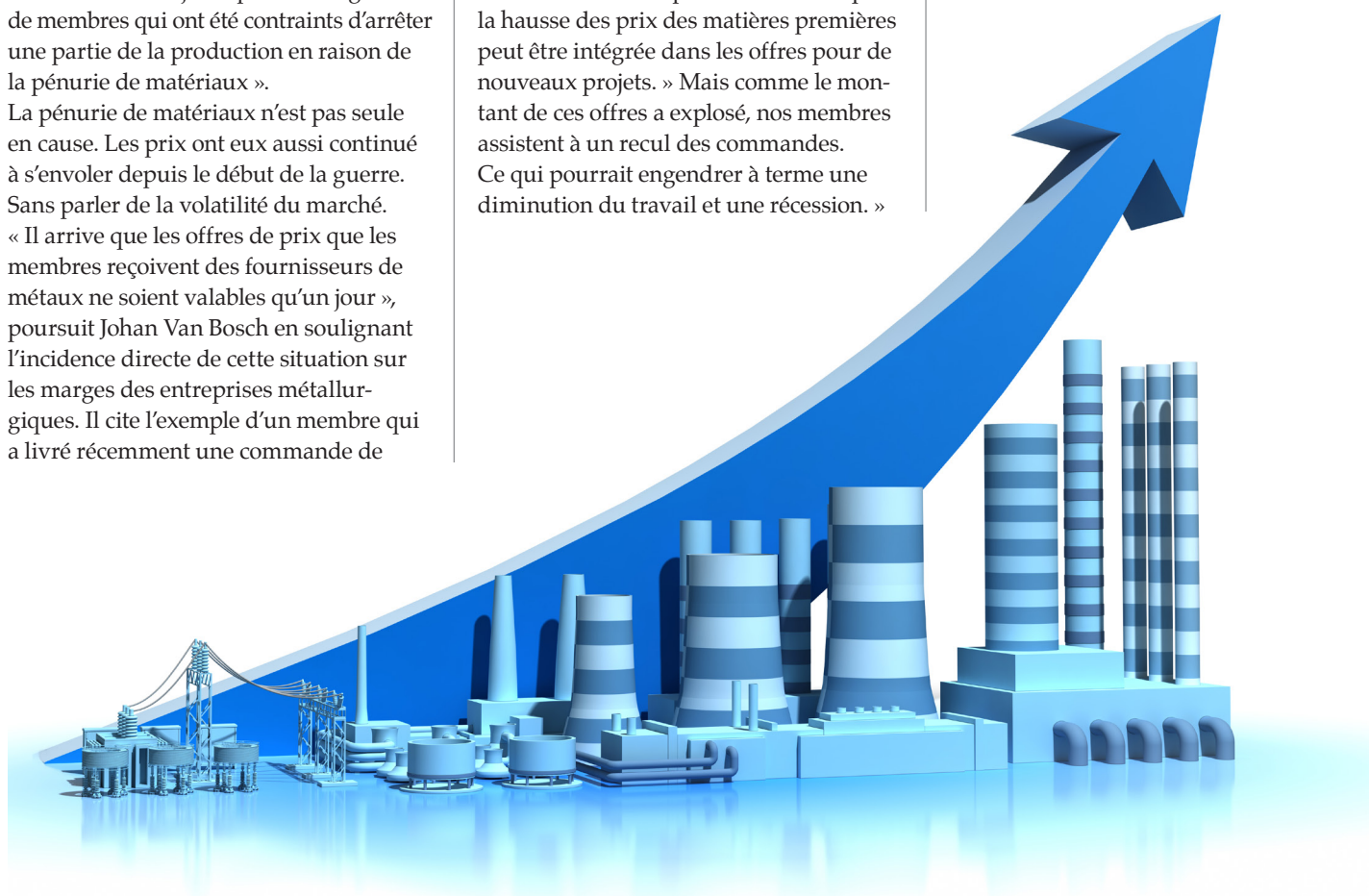
L'industrie du métal subit toujours de plein fouet l'impact de la pénurie de matières premières et de la hausse exponentielle des coûts depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine. C'est ce qui ressort du sondage que nous avons réalisé fin avril. 90 % des entreprises métallurgiques rencontrent des problèmes d'approvisionnement et moins de la moitié des entreprises parvient à répercuter les hausses de prix. « La liquidité des entreprises métallurgiques est sous pression, de même que leur capacité à poursuivre la production », déclare Johan Van Bosch.

Près de trois mois après le déclenchement de la guerre en Ukraine, de nombreuses entreprises métallurgiques restent confrontées à des problèmes d'approvisionnement en matières premières. Il devient difficile, voire impossible, de mettre la main sur des tôles composées de différentes sortes de métaux. Dans certains cas, des solutions alternatives peuvent remédier à ce problème. « Mais nous recevons déjà les premiers signaux de membres qui ont été contraints d'arrêter une partie de la production en raison de la pénurie de matériaux ».

La pénurie de matériaux n'est pas seule en cause. Les prix ont eux aussi continué à s'envoler depuis le début de la guerre. Sans parler de la volatilité du marché. « Il arrive que les offres de prix que les membres reçoivent des fournisseurs de métaux ne soient valables qu'un jour », poursuit Johan Van Bosch en soulignant l'incidence directe de cette situation sur les marges des entreprises métallurgiques. Il cite l'exemple d'un membre qui a livré récemment une commande de

mars 2020 à un acquéreur, qui entend bien s'en tenir à l'offre initiale et n'en démord pas. « Dans ces cas-là, il ne reste parfois qu'à espérer une petite concession ». Il ressort de notre enquête que 40 % seulement des répondants parviennent à répercuter les hausses de prix sur le client. La plupart des entreprises disent pouvoir répercuter une partie des hausses de prix, tandis que quelques entreprises (7 %) déclarent ne rien répercuter. « Alors que la hausse des prix des matières premières peut être intégrée dans les offres pour de nouveaux projets. » Mais comme le montant de ces offres a explosé, nos membres assistent à un recul des commandes. Ce qui pourrait engendrer à terme une diminution du travail et une récession. »

Les hausses de prix ont également une incidence sur la gestion des stocks. Plus d'un tiers de nos membres déclarent détenir des stocks « plus » importants ou « sensiblement » plus importants qu'avant la pandémie, au moment où les prix ont commencé à grimper. 18 % des répondants affirment en revanche qu'ils détiennent justement moins de stocks.



« Les entreprises ne savent plus sur quel pied danser », explique Johan Van Bosch. « La crainte d'une nouvelle pénurie, d'une hausse des prix et d'un arrêt imminent de la production à défaut de matières premières les pousse à grossir leurs stocks. D'autre part, des capitaux supplémentaires sont nécessaires pour constituer des réserves, ce qui n'est pas évident pour chaque entreprise. »

Notre sondage aborde aussi le point de la pénurie de personnel. 65 % des répondants disent avoir des postes vacants, et certaines entreprises d'une certaine taille recherchent même une bonne dizaine de nouveaux collaborateurs. Il s'agit de profils techniques tels que des tuyauteurs, soudeurs, tourneurs, ingénieurs et chefs de chantier. Les entreprises rapportent que ces postes sont déjà vacants depuis plusieurs mois, et dans certains cas même plusieurs années.

« Le problème de l'emploi dans les entreprises de transformation du métal se fait déjà sentir depuis pas mal de temps. Il faut dire qu'à l'heure actuelle, la crainte d'une frilosité de l'économie consécutive à la guerre pousse de nombreuses entreprises à renoncer à des recrutements supplémentaires », conclut Johan Van Bosch. Notre enquête révèle que seuls 14 % de nos membres ne redoutent pas la conjoncture actuelle et envisagent des recrutements supplémentaires.

Le présent communiqué de presse est notamment remis au ministre fédéral David Clarinval, qui a partagé ces constatations avec le public lors de l'ouverture de la Journée du métal à Namur.



ALLEMAGNE

LE CARNET DE COMMANDES EST BIEN FOURNI, MAIS LES PREMIERS EFFETS DE LA GUERRE SE FONT SENTIR

Le carnet de commandes de l'industrie allemande de la construction mécanique est bien rempli. Au premier trimestre de 2022, les entreprises de construction mécanique ont vu leurs carnets de commandes gonfler de 44 % par rapport à l'an dernier à pareille époque. Les premiers signes de refroidissement sont toutefois visibles. La guerre en Ukraine, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et la hausse des coûts sont autant de nuages noirs qui s'amoncellent sur le secteur.

Voilà ce qu'affirme l'Association allemande des constructeurs de machines-outils (VDW) « Les commandes ont continué à affluer au premier trimestre. Le volume n'était inférieur que de 8 % au niveau de 2018, une année record », explique Wilfried Schäfer, directeur de la VDW. Ce qui est aussi une bonne nouvelle pour la Belgique. En effet, la construction mécanique chez nos voisins de l'Est est un débouché majeur pour les pièces détachées des entreprises métallurgiques flamandes.

Wilfried Schäfer en profite pour mettre en garde contre l'impact de la guerre en Ukraine et les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement. Il désigne ces dernières comme le plus grand défi du secteur. Les premiers signes de frilosité économique seraient déjà visibles : les commandes se font plus rares. Sans oublier que les difficultés d'approvisionnement provoquent un retard de la production par rapport à la hausse des commandes. Alors que le nombre de commandes a augmenté de 44 % le trimestre dernier, la croissance de la production s'est limitée à 6 %. En dépit des incertitudes politico-économiques actuelles, la représentation des intérêts reste relativement positive. Le volume des commandes adoucit la peine. La VDW s'attend à une hausse de 10 % de la demande internationale de machines cette année.

VOTRE PME EST-ELLE PRÊTE EN CAS DE CYBERATTAQUE ? DÉCOUVREZ-LE GRÂCE AU CYBERSCAN !

Afin de sensibiliser les PME, et plus particulièrement les toutes petites entreprises et les indépendants, en matière de cybersécurité, le SPF Economie lance le Cyberscan. Cet outil d'auto-évaluation fournit aux PME des conseils pratiques afin d'augmenter leur résilience face aux cyberattaques toujours plus nombreuses.



E-commerce, réseaux sociaux, facturation électronique, stockage dans le cloud... les PME s'engagent dans un mode de fonctionnement de plus en plus numérique.

Cette transition s'accompagne malheureusement d'une recrudescence des actes malveillants envers les dispositifs informatiques utilisés par les entreprises. Près d'un quart (21 %) des PME belges de petite taille (moins de 50 travailleurs) ont déjà rencontré un incident de sécurité informatique ayant provoqué selon les cas :

- une indisponibilité des services informatiques (18,9 %) ;
- la destruction ou corruption de données (6,2 %) ;
- la divulgation de données confidentielles (1,7 %).

Pour ce qui concerne spécifiquement les micro-entreprises (2 à 9 travailleurs), plus de 10 % d'entre elles ont déjà été confrontées à un incident de sécurité.

Près de 1 sur 4 déclare ne mettre en œuvre aucune sorte de mesure de sécurité numérique.

Ces chiffres ne représentent que le sommet de l'iceberg car de nombreuses entreprises ne communiquent pas leurs cyber-incidents.

La sécurité informatique et la protection des données, notamment dans le cadre du Règlement général sur la protection des données, revêtent donc un enjeu majeur pour les entreprises et particulièrement les PME.

Or, celles-ci manquent bien souvent des connaissances et des ressources pour

se protéger correctement, en particulier lorsque le secteur d'activité n'a rien à voir à l'origine avec le monde virtuel. C'est la raison pour laquelle le SPF Economie lance le Cyberscan. Cet outil d'auto-évaluation fournit aux PME des conseils personnalisés, afin que le numérique reste pour elles une opportunité de se développer tout en limitant les risques qui y sont potentiellement liés.

Ludique et didactique, le Cyberscan permet à l'entreprise d'évaluer son exposition aux risques en matière de cybersécurité au travers de 20 questions

A l'issue de l'auto-évaluation, l'entreprise reçoit une série de conseils personnalisés en fonction des réponses apportées, ainsi que des modèles-types de documents et des check-lists. De cette manière, elle pourra mettre en œuvre les mesures recommandées nécessaires pour garantir la sécurité et la poursuite de ses activités en cas d'attaque informatique.

Parmi ces mesures, citons par exemple :

- la construction d'une politique de cybersécurité interne afin d'adopter des mesures préventives, de savoir comment réagir en cas d'incident et de continuer à s'adapter en apprenant de ses expériences ;
- la sensibilisation permanente des membres du personnel ;
- le recours à des sauvegardes de données (back-up) régulières, pour éviter de tout perdre en cas de cyberattaque.

Plus d'informations :
www.cybersecurityscan.be

LA TRANSITION DE LA SIDÉRURGIE VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

L'Europe a bien l'intention d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. L'industrie lourde énergivore aura un rôle majeur à jouer dans cette évolution. Comment la sidérurgie va-t-elle basculer vers les énergies renouvelables ? Quelles exigences s'imposent à une industrie chimique neutre en carbone ? Quelles technologies durables peuvent être appliquées ? La transition numérique est-elle la solution ?

Le congrès international Sustainable Industrial Manufacturing (SIM) proposera des solutions pour l'industrie de l'acier, du béton, du verre, de l'aluminium et de la chimie lors de ce congrès de deux jours qui se déroulera les 28 et 29 juin à Brussels Expo.

Plus de 110 orateurs de renom issus de diverses instances (Commission européenne - European Environment Agency - European Investment Bank - International Energy Agency) et quelques grands noms de l'industrie lourde (Volvo - IBM - Total Energies - Arcelor Mittal - Hydro - AGC Glass Europe - Holcim - BASF) seront présents lors de ce congrès de deux jours pour partager leurs points de vue, échanger des idées et déclencher des changements dans le secteur.

Le congrès SIM sera consacré à trois thèmes d'une actualité brûlante : l'énergie, le climat et l'évolution. Pour chaque thème, des solutions de production durables end-to-end seront proposées. Par exemple, les sessions consacrées à l'énergie se focaliseront sur les investissements nécessaires au financement de la transition énergétique, sur des projets industriels de la vie réelle et sur des solutions appliquées, et se pencheront sur le battage médiatique qui entoure l'hydrogène.





PLUS DE RISQUES D'APPELS MYSTÈRES

Depuis le 1er avril 2018, les inspecteurs peuvent se faire passer pour des clients (potentiels), des candidats à l'emploi ou des travailleurs afin de s'assurer que les organisations ne violent pas les lois anti-discrimination. Ces « appels mystères » ne sont utilisés que rarement dans la pratique, mais cela va changer d'ici peu, car les règles relatives aux tests pratiques sont en passe d'être assouplies.

Révision du cadre légal relatif aux appels mystères

Les « appels mystères » permettent aux inspecteurs de contacter les employeurs sous un autre nom. Ces tests pratiques peuvent constituer un outil important dans la lutte contre la discrimination sur le marché du travail, mais jusqu'à présent, ils ne donnent pratiquement aucun résultat.

Nouvelles conditions

À partir du 8 mai, un certain nombre d'obstacles juridiques aux appels mystères sur le marché du travail seront supprimés.

COMMISSION PARITAIRE ET ÉCOCHÈQUES

Les travailleurs à temps plein qui relèvent de la sous-commission paritaire 149.04 pour le commerce du métal ont droit à des écochèques pour un montant de 250 € par semestre. Les travailleurs à temps partiel doivent être rémunérés au prorata. La période de référence s'étend du 01.06.2021 au 31.05.2022 et le paiement du premier semestre doit être effectué au plus tard le 15.06.2020. Une CCT d'entreprise peut envisager une déclinaison nouvelle du pouvoir d'achat. Pour la CP 111, les écochèques sont versés au mois d'octobre.

Nous avons conclu un partenariat avec Monizze, réalisant ainsi des avantages extra-légaux pour les membres. Le choix de Monizze est le fruit d'une analyse approfondie du marché. Monizze est le seul émetteur 100 % belge et 100 % électronique des écochèques, chèques-repas et autres chèques-cadeaux, qui concernent quotidiennement plus de 40.000 employeurs et 450.000 utilisateurs.

L'introduction de chèques-repas entraîne par exemple des avantages extralégaux. Grâce à sa fiscalité intéressante et à ses avantages sociaux, vous bénéficiez en tant

qu'employeur d'une économie de 57 % par rapport à une augmentation des salaires équivalente. Tout en luttant contre l'absentéisme.

Sans oublier que les avantages extra-légaux de Monizze sont cumulables avec d'autres avantages extra-légaux. Ce que nous avons négocié pour vous : en plus des conditions compétitives de Monizze, vous obtenez des réductions exclusives pouvant aller jusqu'à plus de 30 % sur les chèques-repas et les écochèques (réduction sur les frais de gestion, et non sur les chèques repas ou les écochèques eux-mêmes).

DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

1. Désormais, les inspecteurs sociaux peuvent agir dès qu'une des trois conditions suivantes est remplie :
 - il existe des éléments objectifs indiquant une discrimination;
 - il existe une plainte fondée ou un rapport bien étayé;
 - sur la base des résultats du datamining et du datamatching.Il n'est donc plus nécessaire que toutes les conditions soient remplies.
2. En utilisant un faux nom ou un faux diplôme, les inspecteurs sociaux enfreignent en fait la loi. Les infractions qu'ils commettent ne peuvent pas être plus graves que celles pour lesquelles l'inspecteur utilise cette méthode d'enquête. C'était pourtant le cas. En effet, à titre d'exemple, les sanctions pour faux en écriture sont plus lourdes que celles pour violation de la loi anti-discrimination.

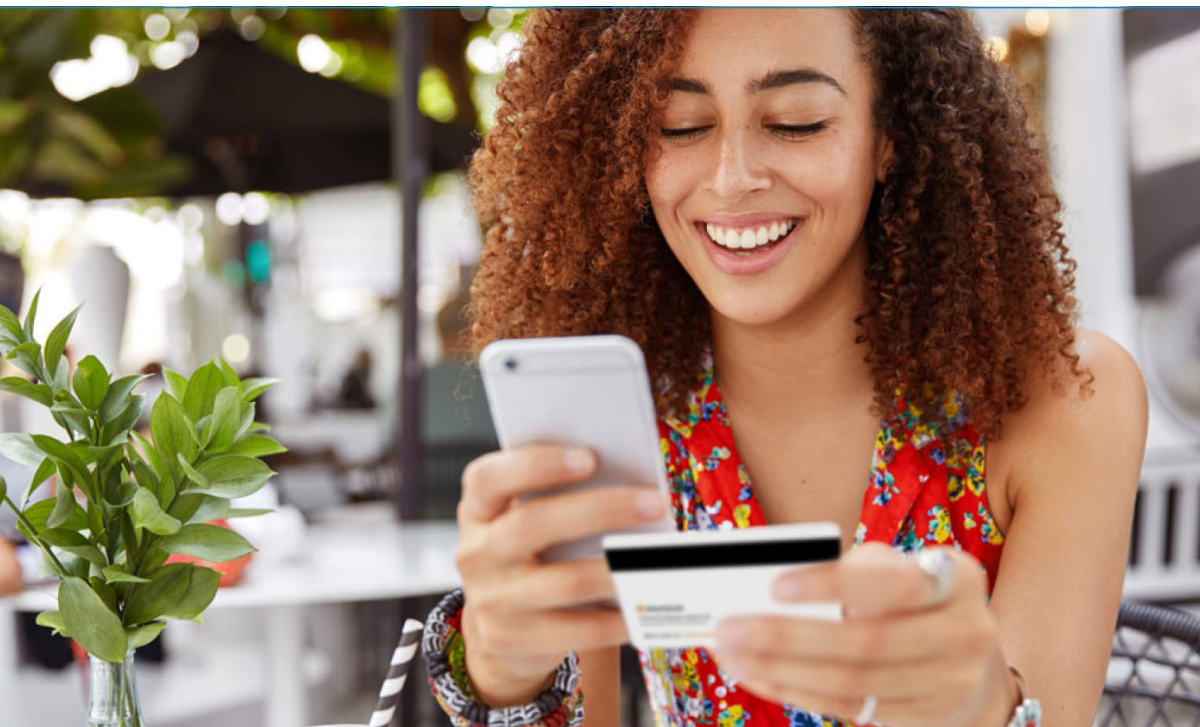
La condition selon laquelle les faits ne doivent pas être plus graves que ceux pour lesquels cette méthode d'investigation est utilisée est désormais supprimée. Un inspecteur qui commet une infraction dans le cadre de son enquête sur la discrimination ne commet plus d'infraction et n'est pas poursuivi. Les inspecteurs doivent toutefois toujours obtenir l'accord préalable de l'auditeur du travail ou du procureur du Roi. En outre, il est essentiel que les conclusions des inspecteurs ne puissent être obtenues d'aucune autre manière.
3. Pour leurs missions, les inspecteurs sociaux peuvent désormais faire appel à des tiers si cela est « manifestement nécessaire » pour assurer le succès de la mission. Les autres modalités doivent encore faire l'objet d'un arrêté royal.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous en tant que (futur) employeur ?

Il est essentiel que vous évaluiez vos candidats par le biais d'une procédure de sélection complète et que vous puissiez le démontrer à l'inspection du travail.

Pour plus d'informations, contactez votre secrétariat social.

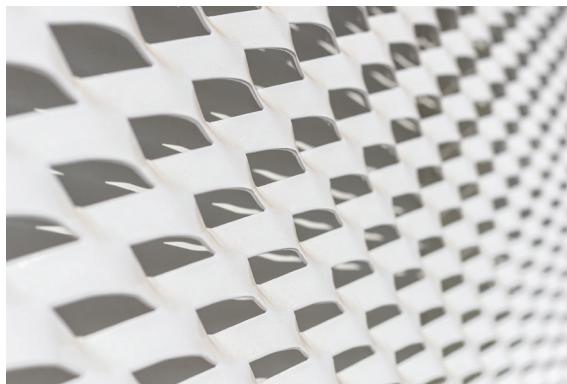
Source: Liantis



Données de contact
de Monizze : email
partner@monizze.be
ou tél. 02/891.88.44



OPEN ARCHITECTES / DDM ARCHITECTES ASSOCIÉS - PHOTOS : WWW.UTKUPEKLI.COM



UN CENTRE COMMERCIAL EN ACIER QUI SE VEUT DIFFÉRENT

Proposer une architecture originale et ambitieuse pour un projet de centre commercial, tout en offrant un environnement agréable pour les utilisateurs : voilà l'objectif qui était fixé pour le complexe Parenthèse à Gosselies.

Le complexe de 10.000 m2 séduit par son enveloppe d'acier teint en blanc et de verre, ainsi que par sa disposition avec deux bâtiments en vis-à-vis. Il trouve d'ailleurs son nom dans leur courbure symétrique, qui rappelle les fameux signes de ponctuation.



Le vrai défi technique du projet résidait cependant dans le design et ensuite l'installation des rives de la toiture en pente et d'auvent, identiques en tout point (épaisseur, courbure) qui forment un ensemble continu tout au long des deux bâtiments.

“Éviter la construction banale d'un centre commercial en U, où tous les visiteurs s'engouffrent depuis le parking au centre du U.” – Le maître d'ouvrage

